

Antériorité et postériorité : réflexions sur le passé antérieur

Autor(en): **Wilmet, Marc**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de linguistique romane**

Band (Jahr): **37 (1973)**

Heft 147-148

PDF erstellt am: **27.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-658414>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ANTÉRIORITÉ ET POSTÉRIORITÉ : RÉFLEXIONS SUR LE PASSÉ ANTÉRIEUR

A lire séparément les grammaires du français moderne, on jurerait que le *passé antérieur* est une forme verbale sans mystère. Damourette et Pichon ou Holger Sten y voient un « passé du passé »¹. Maurice Grevisse également² :

« Le passé antérieur exprime un fait isolé qui a précédé immédiatement ou à un moment précis un autre fait passé : c'est un « passé du passé ». Il se trouve généralement dans des propositions subordonnées, après une conjonction de temps : *quand, lorsque, dès que, aussitôt que, après que*, etc. et est en relation, dans la principale, avec un passé simple, parfois avec un présent historique, ou un imparfait, ou un passé composé, ou un plus-que-parfait : *Dès que j'eus protesté, il se tut...* »

Certains linguistes se contentent d'expliciter l'étiquette traditionnelle. Par exemple Le Bidois³ :

« Le passé antérieur doit à la combinaison de deux passés, celui de l'indicatif de l'auxiliaire (*j'eus*) et celui du participe, de marquer nettement l'antériorité dans le passé... » ;

et encore Arne Klum⁴ :

« Quant à la valeur structurale et à la fonction du p. antérieur on sait qu'il exprime qu'un événement est antérieur par rapport à un centre allocentrique, le plus souvent exprimé par le p. simple. »

1. J. DAMOURETTE et É. PICHON, *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française. 1911-1936* (Paris, d'Artrey, s. d.), V, § 1852, p. 449 : « passé de passé ». — H. STEN, *Les temps du verbe fini (indicatif) en français moderne* (Copenhague, Munksgaard, 1952), p. 213.

2. M. GREVISSE, *Le bon usage* (Gembloux-Paris ; Duculot-Hatier, 9^e éd., 1969), § 725, p. 674-675.

3. G. et R. LE BIDOIS, *Syntaxe du français moderne* (Paris, Picard, 2^e éd., 1968), I, § 744, p. 445.

4. A. KLUM, *Verbe et adverbe* (Stockholm, Almqvist, 1961), p. 203.

On pourrait multiplier les références qui, finalement, ne mettent jamais en doute les affinités du « tiroir » *eûtes su* avec la notion d'antériorité. Le qualificatif *antérieur* a d'ailleurs ses lettres de noblesse ; il remonte à Restaut (« prétérit *antérieur* défini »), fut adopté par Noël de Wailly (« parfait *antérieur* défini »), ensuite par Lavizac, Lhomond et Girault-Duvivier (« prétérit *antérieur* ») ¹.

La dénomination complète de *passé antérieur*, répandue par Noël et Chap-sal avant d'être reçue dans la nomenclature officielle de 1910, a néanmoins suscité quelques critiques. Ferdinand Brunot observe que « pour l'antériorité dans le passé, le français a deux temps composés, le passé dit antérieur et le plus-que-parfait ² ». Henri Sensine comptait jusqu'à huit « passés antérieurs » : outre le passé antérieur proprement dit, le passé composé, le passé simple, le passé immédiat (*je viens d'apporter*), le plus-que-parfait, le plus-que-parfait immédiat (*il venait de lire*), le passé du conditionnel et le passé surcomposé ³.

Une phrase comme *Et le drôle eut lapé le tout en un moment* (La Fontaine, *Fables*, I, XVIII) pose le vrai problème. Grevisse reconnaît au passé antérieur employé en proposition indépendante une valeur de « passé accompli ⁴ », Wagner et Pinchon une « valeur d'aspect ⁵ ». Émile Benveniste distingue le « parfait d'aoriste » *il eut écrit* de l'« antérieur d'aoriste » *quand il eut écrit...* ⁶. Paul Imbs note que le « passé dit antérieur peut ne pas exprimer l'antériorité ⁷ ». Sensine, déjà, précisait : « Dans ce gallicisme, le passé antérieur semble indiquer non l'antériorité, mais au contraire, la postériorité.... ⁸ » Mais Georges et Robert Le Bidois remarquent, en écho : « Cela n'empêche

1. Les renseignements d'ordre historique sont repris de H. YVON, *Étude de notre vocabulaire grammatical. Nomenclature des « tiroirs » de l'indicatif*, dans *le Français Moderne*, XXII (1954), p. 11-28. — Ajoutons toutefois que WAILLY, dans la 13^e édition de ses *Principes généraux et particuliers de la langue française*, avait abandonné « parfait antérieur défini » au profit de « passé antérieur défini ».

2. F. BRUNOT, *La pensée et la langue* (Paris, Masson, 3^e éd., 1965), p. 764.

3. H. SENSINE, *L'emploi des temps en français* (Paris, Payot, 8^e éd., 1926), p. 36-39.

4. *Op. cit.*, § 726, p. 675.

5. R.-L. WAGNER et J. PINCHON, *Grammaire du français classique et moderne* (Paris, Hachette, 2^e éd., 1962), § 417, p. 346.

6. É. BENVENISTE, *Problèmes de linguistique générale* (Paris, Gallimard, 1966), p. 246-247.

7. P. IMBS, *L'emploi des temps verbaux en français moderne* (Paris, Klincksieck, 1960), p. 122.

8. *Op. cit.*, p. 38.

pas que, là encore, il y a quelque chose pour l'antériorité..., une nuance très fine d'indication temporelle, celle d'action accomplie, et accomplie si promptement qu'elle paraît presque antérieure au fait même qui la détermine ¹. » L'antériorité se réduirait à une « anticipation hardie », liée à l'« extrême vivacité » de l'« esprit français » (*sic*).

Un pas supplémentaire est franchi par Robert Martin. Dans l'excellente thèse qu'il a récemment consacrée aux temps narratifs en moyen français, l'auteur soutient l'« incompatibilité du PA, en dépit de la terminologie, avec l'idée d'antériorité... ² ».

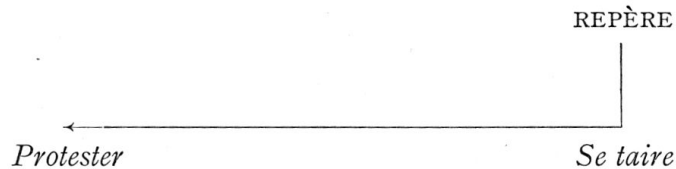
Comment expliquer des opinions aussi discordantes ? En réalité, elles naissent d'une équivoque, qu'on s'emploiera tout d'abord à dissiper.

*
* *

L'antériorité et la postériorité ne se conçoivent qu'en fonction d'un repère. Deux cas sont alors possibles :

1^o *Le verbe principal fait office de repère.*

La phrase complexe *Dès que j'eus protesté, il se tut* établit une hiérarchie chronologique entre les deux actions verbales « protester » et « se taire ». Soit :



Si l'on veut, le passé antérieur traduit l'antériorité au passé simple. En contrepartie, on voit mal pourquoi *se tut* n'exprimerait pas la postériorité à *eus protesté* : mais aucun grammairien ne parle ici de « passé postérieur ».

2^o *Le verbe simple fait office de repère.*

Une forme composée ouvre à la pensée une phase verbale postérieure à la forme simple correspondante. Dans le vers cité de la Fontaine, *eut lapé*

1. *Op. cit.*, § 744, p. 445 et n. 1.

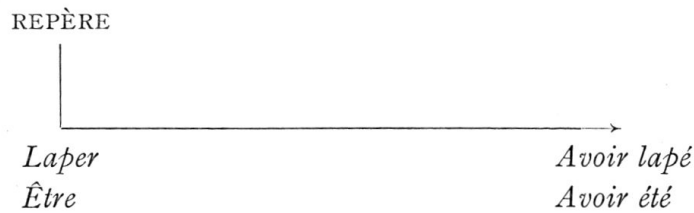
2. R. MARTIN, *Temps et aspect. Essai sur l'emploi des temps narratifs en moyen français* (Paris, Klincksieck, 1971), p. 116.

succède logiquement à « lapa », comme *avoir esté* (= « ne plus être ») à « être » dans ce passage du *Testament* :

— ... Mieulz vault vivre soubz gros bureau
 Povre, qu'*avoir esté* seigneur
 Et pourrir soubz riche tombeau !
 — Qu'*avoir esté* seigneur ! ... Que dis ?
 Seigneur, las ! et ne l'est-il mais ?

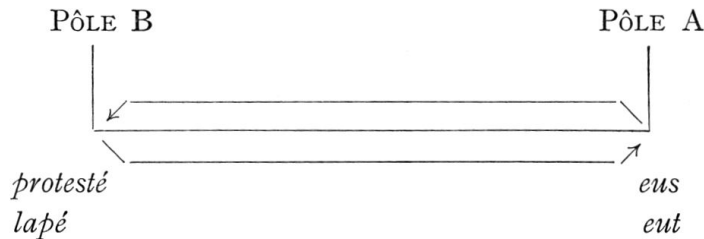
(XXXVI-XXXVII, 286-290.)

Soit :



L'analyse intéresse cette fois tous les passés antérieurs, qu'ils figurent en proposition indépendante ou en proposition subordonnée. En épuise-t-elle cependant le mécanisme ?

Structurellement, les passés antérieurs *eus protesté* ou *eut lapé* instaurent une liaison réciproque entre leurs deux composantes : l'auxiliaire (*eus, eut* : pôle A) et l'auxilié (*protesté, lapé* : pôle B). Soit :



En *langue*, une telle relation ne marque ni l'antériorité de l'auxilié ni la postériorité de l'auxiliaire, ou plutôt, elle les marque solidement l'une et l'autre. En *discours*, selon que l'accent tombe sur le pôle A (postériorité) ou sur le pôle B (antériorité), elle devient théoriquement capable d'isoler les deux « effets de sens ».

*
* *

De la *langue* au *discours*, par quels moyens s'opérerait la sélection d'un point de vue antérieur ou postérieur ?

1° Le sémantisme verbal intervient au départ. Les verbes à terme fixe ou « perfectifs » (type : *sortir*), qui débouchent sur un état stable, renforcent le pôle A au détriment du pôle B. Comparer *être sorti* (= « être dehors ») et *avoir marché*¹.

2° Une situation ou un contexte adéquats contrarient parfois la tendance naturelle du verbe à la perfectivité ou à l'imperfectivité : *Une heure après son retour, il s'en veut encore d'être sorti inutilement* (accent sur le participe auxilié : pôle B) ; — *Qu'avez-vous ? Vous soufflez.* — *J'ai marché* (accent sur l'auxiliaire : pôle A).

3° Pour peu que l'auxiliaire et l'auxilié appartiennent à des temps différents (passé composé = présent + passé ; futur antérieur conjectural = futur + passé, etc.), une détermination unitemporelle caractérisera un seul des deux pôles A ou B. Comparer *il est parti maintenant* (pôle A) et *il est parti hier* (pôle B). Le critère est toutefois inopérant à l'égard du passé antérieur, où l'auxiliaire et l'auxilié relèvent également du passé.

4° Un adverbe de manière indiquant la rapidité d'une action verbale fait ressortir par contraste l'importance du résultat (pôle A). On aura reconnu le cadre du passé antérieur en proposition indépendante :

Dans ces combats de chaque jour, le plumeau *eut* bientôt *perdu* toutes ses plumes.

(A. FRANCE, *Le Petit Pierre*, p. 184)
« le plumeau n'*eut* bientôt plus de plumes ».

5° En vertu de la « règle d'Yvon », selon laquelle la simultanéité s'exprime, en français, « par l'emploi du même tiroir pour l'expression de deux faits synchrones² », les formes composées de la subordonnée de contemporanéité acquièrent une acception résultante par rapport aux formes simples. On retrouve le lieu de prédilection du passé antérieur :

Enfin elle referma ma porte. Quand elle *eut verrouillé* la sienne, je regagnai, dans le cabinet de toilette, mon poste d'écoute.

(F. MAURIAC, *Le nœud de vipères*, p. 282)
« quand sa porte *fut fermée* ».

Ainsi, dans la pratique normale du français, le passé antérieur revêt la valeur d'un *passé simple accompli*. Est-ce à dire que ce « tiroir » récuse *per*

1. Cf. G. GUILLAUME, *Temps et verbe* (Paris, Champion, 1929), p. 26-27.

2. J. DAMOURETTE et É. PICHON, *op. cit.*, § 1702, p. 166.

naturam tout effet d'antériorité ? Il y a là une extrapolation délicate, que Robert Martin, seul à notre connaissance, se risque à opérer. Examinons ses raisons ¹.

*
* *

Le linguiste développe plusieurs arguments :

1^o *Avoir* et *être*, conjugués au passé simple, fournissent de la séquelle verbale une image inchoative (comparer : *Le plumeau n'eut bientôt plus de plumes ; Et la lumière fut*). Si l'effet d'accompli permet de faire coïncider la limite finale de l'auxilié avec la limite initiale de l'auxiliaire, l'effet d'antériorité créerait un vide entre l'auxiliaire et l'auxilié.

L'explication convainc peu. Rien ne prouve que *avoir* et *être* conservent en position d'auxiliaire les propriétés sémantiques du verbe plein. Doit-on vraiment gloser *quand elle eut verrouillé sa porte* par « quand elle entra dans la situation d'avoir fermé... » ? *Dès qu'elle eut fermé...* se révélerait alors pléonastique.

2^o Comme l'antériorité dans le passé incombe déjà au plus-que-parfait, un passé antérieur assumant la même fonction serait inutile.

Mais la langue française abonde en doublets syntaxiques, à commencer par le passé composé à valeur d'aoriste ou le conditionnel passé (*j'aurais su*) à sens de subjonctif plus-que-parfait (*j'eusse su*).

3^o La construction préférentielle du passé antérieur avec les conjonctions de temps serait destinée à combler le fossé temporel, « inconciliable avec la conception linguistique du PA », entre le passé antérieur subordonné et le passé simple principal : « On ne peut pas dire : **il eut fini son devoir : il s'aperçut que...*, parce que, de fait, entre *eut fini* et *s'aperçut* il existe un écart, peut-être infiniment faible, mais non point inexistant ². »

Observons seulement que le passé simple serait possible, au prix d'une légère modification : *il finit son devoir : il s'aperçut alors que...*, mais non : **il eut fini son devoir : il s'aperçut alors que...* Or, de toute évidence, *eut fini* rétrécirait la marge subsistant entre les deux actions verbales. Et surtout, l'emploi du passé antérieur signalé par un astérisque était fréquent en ancien français. En voici quelques illustrations prises au hasard, dans les mille premiers vers du *Cleomadés* :

1. *Op. cit.*, p. 114-117. Voir aussi le compte rendu dans la *Romania*, LXXXVII, 3 (1966), p. 419.

2. *Op. cit.*, p. 116.

Cil roi tout ensamble jurerent,
 sor Marcadigas assamblèrent,
 mout longuement le guerrierent,
 lui et sa gent mout traveillierent
 et li firent maint grant damage.
 Mais com hom de grant vasselage
 se tint contre ses anemis.
 Mais mout l'*orent* arriere *mis*
 de sa terre k'*essilié orent* ;
 dou pis li firent que il porent
 tout li cinc roi sans nul deport,
 n'i regardoient droit ne tort,
 car mout avoient grant desir
 de leur volenté acomplir.

(351-364.)

Souvent avoit l'ueill a sa gent :
 quant aucun en veoit retraire,
 ne vous saroie pas retraire
 conment les savoit ravoier
 et a droit d'armes ensaignier,
 quant il veoit qu'il en ert poins ;
 souvent li *ot valu* cis poins.

(874-880.)

Cleomadés point n'arrestoit,
 mais tout adés les assailloit ;
 roi Agambart *ot abatu*
 a la terre tout *estendu* ;
 au cheoir si fort se bleça
 k'ains puis ce jour coup ne donna,
 mais sa gent l'*orent relevé*
 et sor son cheval *remonté*.

(889-896.)

Marcadigas tout en tel point
 avoit esté droit a ce point.
 Sormans li Rous li *ot ocis*
 son cheval, et Garsianis.
 Ne vous puis pas tout deviser ;
 grant peine ot a lui remonter ;
 la ses chevaus demora mors
 fu un petit navrés ou cors,
 mais n'estoit pas plaie mortés ;
 tant *ot fait* qu'il fu remontés
 et venoit rescorre son fill,
 c'on li *ot dit* en quel perill
 il avoit longuement esté.

(955-967.)

Cette utilisation du passé antérieur se raréfie en moyen français. Elle laisse des traces au XVI^e siècle, exceptionnellement au XVII^e siècle (La Fontaine, *Fables*, V, 2 : *Le pot de terre en souffre : il n'eut pas fait cent pas/Que par son compagnon il fut mis en éclats...* ¹). Aujourd'hui, elle semble disparue. L'exemple suivant, où un plus-que-parfait serait certes possible, s'explique probablement par la confusion de *eut lu* (passé antérieur) avec son homonyme *eût lu* (subjonctif plus-que-parfait) :

A un moment, il n'osa plus regarder Gastounet en face, mais l'homme, tout éméché, *eut-il lu* dans les yeux verts ce mélange de mélancolie et d'ennui qu'il ne pouvait cacher ?

— Bon, bon, finit par dire Gastounet en vidant son verre, il est temps d'aller à la soupe...

(R. SABATIER, *Les allumettes suédoises*, p. 90.)

Faut-il admettre que le passé antérieur, des origines du français au XX^e siècle, a changé radicalement de définition ? Ce serait infirmer la stabilité du système verbal, postulée, notamment, par Robert Martin, et brillamment démontrée ².

4^o A l'appui de ses vues, Robert Martin invoque encore deux recoupe-ments :

En premier lieu l'absence du syntagme *il y eut + sémiome de temps* (* *Il y eut hier trois jours*), voisin par sa constitution du passé antérieur ³. Dans son étude sur la datation en précession, Albert Henry rapporte pourtant deux témoignages anciens ⁴ :

Et si n'i ot esté, *piece ot.*

(MOUSKET, 2248.)

Jordains li conte trestoute la nouvelle
De la grant perde qu'il ot reciu, *n'ot gaires.*

(*Jourd. Bl.*, 1532.)

Le déclin de cette tournure concorde avec la perte des passés antérieurs examinés ci-dessus, 3^o, ou, tout bonnement, avec la dévitalisation du passé simple français.

1. Cf. M. WILMET, *Le système de l'indicatif en moyen français* (Genève, Droz, 1970), p. 387 et n. 18.

2. *Op. cit.*, p. 12, 84, 409 et *passim*. Sur le passé antérieur, voir p. 368-376 et 411.

3. *Op. cit.*, p. 239.

4. A. HENRY, *C'était il y a des lunes* (Paris, Klincksieck, 1968), p. 71.

En second lieu l'extrême rareté, pour ne pas dire l'inexistence, du passé antérieur surcomposé ¹.

Mais la disparition du passé antérieur en proposition principale suffirait à expliquer la carence du surcomposé dans la proposition subordonnée. En outre, l'argument est à double tranchant. On se rappelle qu'il existait en vieux français des passés surcomposés à « nuance spéciale de passé ² ». Par exemple :

Tirer me fault, sur toute rien,
Devers sa mère Bersabée,
Luy prier que, sans demourée,
Devers Salomon se transporte,
Et tant luy prie, que donnée
Me soit Abisac pour consorte :
El a eu mon péré épousé,
Royne est et si a des amis ;
Par quoy pourray estre posé,
Sans contredit, roy des Juifz.

(Mistère du Viel Testament, 3350-3359.)

Ces formes ont périclité, en langue d'oïl, quand le passé composé « est devenu un simple prétérit et... pratiquement plus un parfait ³ ». Le plus-que-parfait surcomposé avait auparavant joué le même rôle vis-à-vis du plus-que-parfait ; Albert Henry cite un exemple de Joinville ⁴ :

Le jour de la saint-Marc, me dist li roys que a celi jour il avoit esté nez, et je li diz que encore povoit-il bien dire que il estoit renez ceste journee, et que assez estoit renez quant il de celle perilleuse terre eschapoit.

(Histoire de saint Louis, p. 344.)

Elle a eu épousé (premier extrait) évite le sens de « elle est mariée » pour *elle a épousé* (en réalité, Abisac est veuve) ; *il avoit esté nez* le sens de « il

1. *Op. cit.*, p. 132-135.

2. Cf. M. CORNU, *Les formes surcomposées en français* (Berne, Francke, 1953), p. 17 et 168 (sur le passé antérieur surcomposé, voir p. 124-127).

3. J. STÉFANINI, *La tradition grammaticale française et les temps surcomposés*, dans les *Annales de la Faculté des Lettres d'Aix*, XXVIII (1954), p. 107. -- Comparer avec ce dialogue recueilli dans l'Isère par M. CORNU (*op. cit.*, p. 173) : — *Et combien gagnez-vous à ce travail ? — J'ai gagné 25 francs par heure, mais j'ai eu gagné jusqu'à 50 francs.*

4. Compte rendu de M. CORNU, *op. cit.*, dans *Zeitschrift für Romanische Philologie*, LXXIII (1957), p. 312.

vivait » pour *il estoit nez*. Dans ces conditions, ne peut-on imaginer qu'un passé antérieur à valeur d'accompli développerait à son tour un surcomposé ? On méditera du reste la note inspirée à Robert Martin par l'essai de Charles Camproux sur les parlers gévaudanais, où le passé antérieur surcomposé existe bel et bien, les formes composées ayant « pour fonction quasi exclusive l'expression de l'accompli » ¹.

*
* * *

Divers indices plaident maintenant en faveur d'une idée d'antériorité sous-jacente au « tiroir » *eûtes su* :

1^o En ancien français, l'ordre de l'auxiliaire et de l'auxilié était libre : *ot chevauchié* et *chevauchié ot* (relire l'exemple de *Cléomadés*, 358-359). La succession auxiliaire-auxilié (pôle A puis pôle B) s'est progressivement imposée : en principe, elle convient mieux que la séquence inverse à l'expression de l'antériorité.

2^o Au xv^e siècle, le passé antérieur du verbe *naître* restait un passé simple « extensif », dégageant l'idée de vie (pôle A) sous l'idée de naissance (pôle B) :

Quant a Lyon fus retourné,
C'estoit le lieu ou je *fus né*,
Chascun me presentoit des biens.

(*Sotties du Recueil Trepperel*, I, 131-133)

« le lieu de ma naissance » mais aussi « le lieu de mon enfance ».

Malgré cette valeur d'accompli, le tour fut entraîné dans la décadence générale du « tiroir » *eûtes su* ².

3^o Dans l'ancienne langue, et encore en français moderne, il arrive que le passé antérieur soit accompagné d'un élément lexical marquant le participe auxilié (pôle B ; voir déjà *Jourd. Bl.*, 1352, ci-dessus, 4^o) :

Le tiers miracle fut prouvé
Par ung homme qui espousa
Sa femme, jeudy qui passa,
Y a eu troys ans justement,
Mais la nuytée proprement
Qu'au matin *eurent espousé*,

1. *Op. cit.*, p. 133, n. 335.

2. Pour plus de détails, voir M. WILMET, *op. cit.*, p. 361-366.

Sa femme si l'avoit voué
A estre de la confrarie
Saint Arnoul..

(*Recueil de farces françaises inédites du XV^e siècle*, XIX, 642-650)

« la nuit de leurs noces » ou, littéralement : « la nuit suivant le matin où ils se marièrent ».

A peine *eus-je resté* demi-heure avec elle, que je sentis mon ancien bonheur mort pour toujours.

(J.-J. ROUSSEAU, *Les confessions*, I, p. 319)
« rester demi-heure ».

4^o Le futur antérieur — qui, du XI^e siècle à nos jours, tient lieu de correspondant symétrique au passé antérieur — n'exclut nullement l'effet d'antériorité, qu'il soit déterminé par un complément de temps-époque (type : *Il oubliera le lendemain ce qu'il aura appris la veille*) ou par un complément de temps-durée (type : *Il perdra en une minute ce qu'il aura gagné en un an*) :

...vous vous y installerez... le plus près possible d'une fenêtre au restaurant Tre Scalini pour... raconter à Cécile dans le plus grand détail ce que vous *aurez fait* pendant votre après-midi...

(M. BUTOR, *La modification*, p. 82.)

qu'il propose une conjecture :

On vous *aura forgé* cent sots contes de lui.

(MOLIÈRE, *Le Tartuffe*, V, 3, 1668.)

ou qu'il en appelle à l'avenir d'un jugement porté sur le passé :

Ah ! on peut dire qu'il *aura vu* juste, oui, et jusqu'à son dernier soupir...

(M. AYMÉ, *Le moulin de la Sourdine*, p. 72-73)
avec détermination : *jusqu'à son dernier soupir*.

... je me disais : « J'ai eu la vie que je souhaitais ; à présent, elle peut s'achever : elle *aura été*. »

(S. de BEAUVOIR, *La force de l'âge*, p. 694)
sans détermination.

...assois-toi, grand benêt, au moins tu nous *auras fait* rire !

(R. SABATIER, *Trois sucettes à la menthe*, p. 230.)

Bien plus, la paraphrase d'un futur antérieur *il aura su* par « il sera dans la situation d'avoir su » (valeur d'accompli) trahirait souvent l'intention du texte (même si, inévitablement, une action *faite un jour* met son auteur en état de l'*avoir faite*) :

... Sérapis, dieu de la mort, recevra les suprêmes adorations des mortels et j'*aurai été* le dernier prêtre du dernier dieu.

(A. FRANCE, *Thaïs*, p. 287)

« On dira de moi : il fut le dernier prêtre... »

Il est mort, mais il a vécu, reprit la voix, et toi, tu mourras, et tu n'*auras pas vécu*.

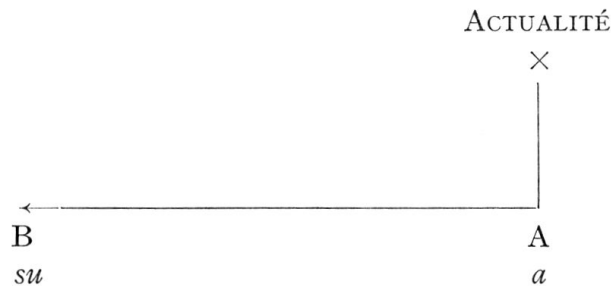
(ID., *ibid.*, p. 352)

l'interprétation par un accompli provoquerait un contresens : « tu mourras et tu ne seras pas mort » !

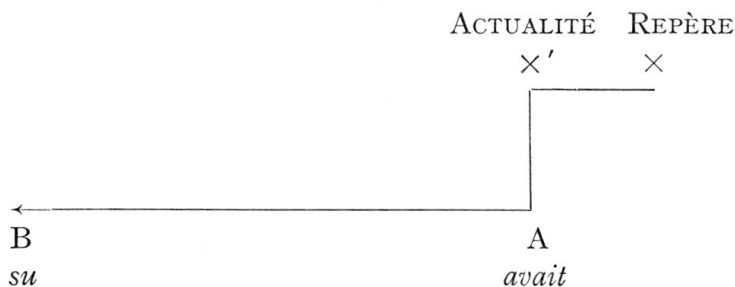
Toutefois, en proposition subordonnée de temps-contemporanéité (type : *Quand il aura mangé, il partira*) ou en proposition indépendante avec notation de rapidité (type : *Il aura lapé le tout en un moment*), le futur antérieur, à l'instar du passé antérieur, prend infailliblement l'acception d'un futur simple accompli.

5° Un passé composé (auxiliaire conjugué au présent) ou un plus-que-parfait (auxiliaire conjugué à l'imparfait) placent l'*actualité* au niveau de la séquelle verbale, autorisant tantôt l'expression de l'accompli (XA), tantôt l'expression du passé (AB). Soit :

Passé composé



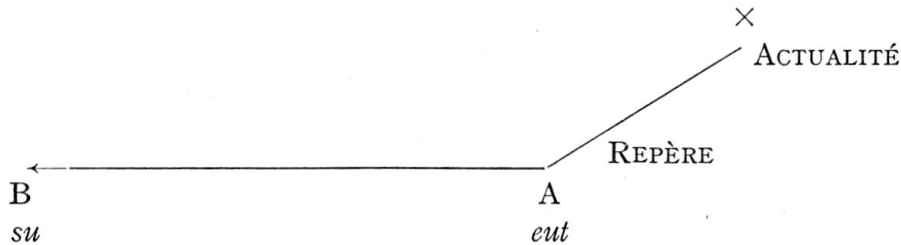
Plus-que-parfait



En revanche, un passé antérieur (auxiliaire conjugué au passé simple) fournit de la séquelle verbale une vision « globale » (« non sécante ») et fixe

dans le temps un *repère* pour l'esprit, favorisant plutôt l'expression de l'antériorité. Soit :

Passé antérieur



6° A la réflexion, le « tiroir » *eûtes su* s'emploie peut-être comme antérieur en proposition subordonnée introduite par *après que*. Prenons un exemple :

Après qu'Arnozan m'*eut examiné*, tu lui parlas sur le perron, avec ces éclats de voix qui, si souvent, t'ont trahie...

(F. MAURIAC, *Le nœud de vipères*, p. 256)
« après l'examen médical ».

Selon Paul Imbs, *après que* ne ferait que doubler les rapports logiques signifiés par le jeu des formes simples et des formes composées : « Le rapport temporel du verbe principal et du verbe subordonné est le support profond, permanent, du rapport de postériorité... ; il est comme l'âme de la subordination de postériorité, au regard de laquelle la conjonction apparaît comme un simple accessoire, une sorte d'avertisseur supplémentaire pour lecteurs inattentifs ou férus de précision chronologique ¹. » Mais Robert Martin, se souvenant que la conjonction, jusqu'au xvi^e siècle, se construisait couramment avec le passé simple, conteste cet avis : « En fait la distance entre les deux procès est suggérée par *après que* et non par le temps grammatical lui-même. Le procès subordonné, accompli ou inaccompli, sert de lieu de référence (A), et le verbe de la principale est situé postérieurement à lui (en B). Si le PA est préféré, c'est uniquement qu'au moment où le verbe principal a lieu (B), le procès subordonné est nécessairement dépassé, c'est-à-dire accompli ; mais le lieu où ce procès est saisi est le même (c'est-à-dire A), quel que soit le temps grammatical qui l'exprime, le PS ou le PA ; en ce lieu le PA signifie l'accompli et non pas l'antériorité ². »

1. P. IMBS, *Les propositions temporelles en ancien français* (Paris, Les Belles Lettres, 1956), p. 335.

2. *Op. cit.*, p. 331. — On trouvera des exemples de la construction *après que* + *passé simple* dans J. VISING, *Observations sur les rapports de temps dans certaines*

Comment vérifier, pourtant, si l'intervalle séparant l'action principale de l'action subordonnée est mesuré à partir de l'auxilié (événement verbal) ou à partir de l'auxiliaire (séquelle verbale) ? Un exemple :

... six semaines après qu'on l'*eut mise* en terre, on trouva un matin sur son portrait la main droite effacée...

(A. FRANCE, *La vie en fleur*, p. 386)

« six semaines après l'enterrement » ou « ... après la fin de l'enterrement » : la précision est jugée inutile.

On pencherait pour l'effet d'antériorité dans les exemples suivants (le contexte insiste sur l'auxilié, vers lequel l'auxiliaire assure le relais) :

Un soir — quelques jours après que Jean Manzon, ayant proposé ses services au général de Gaulle, l'*eut quitté* en claquant la porte, après une entrevue orageuse — nous regardâmes le monde, déplié sur une table de *pub*.

(P. DANINOS, *Le pyjama*, p. 88.)

Le major Thompson naquit dans la nuit helvétique quatorze ans après que je l'*eus connu*.

(ID., *ibid.*, p. 120.)

Après que la mise en liberté provisoire de Carbone, de Spirito et du baron *eut été refusée* le 10 avril, ce juge fut obligé, douze jours plus tard, de relâcher les deux premiers.

(R. PEYREFITTE, *Manouche*, p. 51)

noter la détermination ponctuelle : *le 10 avril*.

Ailleurs, c'est l'hypothèse inverse qui l'emporte (verbes à tendance perfective surtout) :

Il resta immobile sur le palier quelques instants après qu'elle *eut refermé* la porte...

(R. SABATIER, *Les allumettes suédoises*, p. 122)

« la porte était close depuis quelques instants qu'il restait encore immobile sur le palier ».

La valeur d'accompli, en tout cas, suppose que la locution conjonctive *après que* se différencie nettement de *quand*, le locuteur soulignant la concomitance de l'événement principal et de l'événement subordonné (premier exemple ci-dessous : remarquer la virgule), soit qu'il suggère entre eux

phrases temporelles françaises comparées aux phrases analogues italiennes, espagnoles, portugaises, latines (dans *Studia Neophilologica*, XI, 1938-39), p. 247-248.

un temps de réflexion (deuxième exemple ci-dessous), soit qu'il ramène le procès subordonné au rang d'une circonstance accessoire (troisième exemple ci-dessous) :

Et l'on s'en retourna, après que le duc *eut vendu* une ferme de plus pour continuer à manger chez Manouche.

(R. PEYREFITTE, *Manouche*, p. 147.)

L'obscurité sut le dissimuler et, après que la femme *eut fait* trois voyages en tirant ses poubelles, il comprit qu'il serait tranquille.

(R. SABATIER, *Les allumettes suédoises*, p. 31.)

Après que Bouboule lui *eut demandé* de tirer encore une fois la langue pour voir si elle était toujours rouge, ils se séparèrent.

(ID., *ibid.*, p. 175.)

* * *

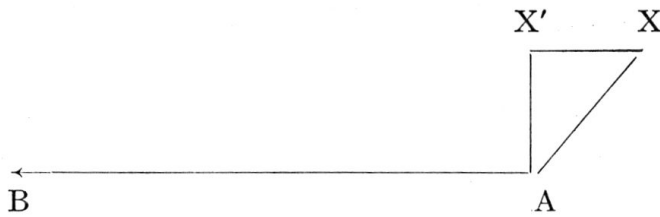
Résumons-nous. A défaut de preuves, un faisceau de présomptions identifient le « tiroir » *eûtes su* à un véritable « passé antérieur ». Reste à comprendre, évidemment, pourquoi le *discours* n'exploite plus aujourd'hui (ou n'exploite guère) cette aptitude. Le problème est essentiellement diachronique.

L'histoire du verbe français apparaît dominée par l'expansion de l'imparfait, principalement aux dépens du passé simple. Les phases critiques furent l'éviction, vers le XIV^e siècle, du passé simple descriptif (*La chanson de Roland*, XXXIII, 438-439 : *Li reis Marsilies en fut mult esfreed. | Un algier tint, ki d'or fut enpenet...*) et, au XIX^e siècle, l'installation de l'imparfait narratif (type : *Il y a trois mois environ, un homme très bien mis et de grandes manières se présentait chez un bijoutier parisien et lui demandait un bijou exceptionnel, pierre ou perle*¹).

Les satellites de l'imparfait — formes en *-rais* et plus-que-parfait — ont naturellement accompagné sa progression. Au XIII^e siècle, écrit Lucien Foulet, le plus-que-parfait et le passé antérieur étaient « équivalents », le second prévalant néanmoins « avec les conjonctions de temps »². Ainsi, dès cette époque, le « tiroir » *eûtes su* se trouve contraint à la défensive ; abandonnant au plus-que-parfait les emplois qu'ils ont en commun (l'expression de l'antériorité), il se réfugie insensiblement dans ses utilisations spécifiques (passé simple accompli). Un schéma le montrera clairement :

1. L'exemple est de G. GUILLAUME, *op. cit.*, p. 68.

2. L. FOULET, *Petite syntaxe de l'ancien français* (Paris, Champion, 3^e éd., 1958), §§ 327 et 328, p. 227.



XX'AB : *aviez su*

XAB : *eûtes su.*

Relation commune : AB (antériorité).

Relations spécifiques : XX'A (imparfait accompli) et XA (passé simple accompli).

On a vu comment le passé antérieur déterminé par un adverbe de manière ou le passé antérieur de la subordonnée temporelle, généralement confronté à un passé simple principal, assuraient la prédominance de la relation XA sur la relation AB. Ajoutons que ces conditions ne sont pas absolues. Des passés antérieurs dépendent d'un passé composé principal :

En sont sortis : Félix Houphouët-Boigny, quand la Côte-d'Ivoire l'*eut élu* Président...

(Ch. de GAULLE, *Mémoires d'espoir*, I, p. 289)
passé composé à valeur d'aoriste.

ou d'un présent historique (plus difficilement en raison de la rupture stylistique), voire d'un imparfait ¹ :

Quand il se fut assis sur sa chaise dans l'ombre
Et qu'on *eut* sur son front *fermé* le souterrain,
L'œil était dans la tombe et regardait Caïn.

(V. HUGO, *La légende des siècles*, I, p. 42)
mais l'ellipse est sensible.

De même, le passé antérieur en proposition indépendante s'accommode à l'occasion d'un adverbe de temps-époque, que l'action verbale soit rapide (premier exemple ci-dessous) ou, au contraire, anormalement lente (second exemple ci-dessous : l'important demeure l'atteinte du point final) :

A neuf heures du matin, Arsène *eut vendu* ses deux taurillons.

(M. AYMÉ, *La Vouivre*, p. 107.)

1. Tous les exemples d'imparfait, de plus-que-parfait et de passé composé que rapporte M. GREVISSE, *op. cit.*, § 725, sont en relation avec une subordonnée de temps introduite par *après que*.

Le 21 avril 1825 elle *eut improvisé* son poème.

(*Apud* H. YVON ¹.)

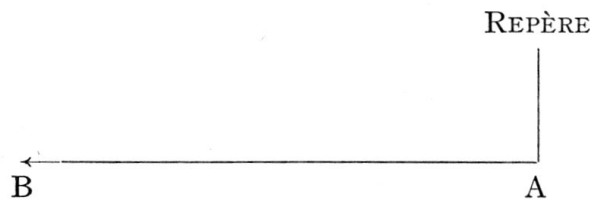
Que la détermination précède ou suive le verbe, l'effet de sens est assuré. Comparer : *A neuf heures, il eut vendu ses taurillons* (accompli) ; *Il eut vendu ses taurillons à neuf heures* (accompli) ; *A neuf heures, il avait vendu ses taurillons* (généralement accompli) ; *Il avait vendu ses taurillons à neuf heures* (généralement antérieur).

Le rôle de la conjonction temporelle ou du support adverbial apparaît désormais en pleine lumière. Forme complexe, le passé antérieur est orienté vers le futur par son auxiliaire (perspective d'accomplissement) et vers le passé par son auxilié (perspective d'accompli). L'expression d'un repère facilite l'échange des points de vue — opération de plaque tournante que l'auxiliaire « sécant » (c'est-à-dire partiellement inaccompli et partiellement accompli) du plus-que-parfait rend superflue.

* * *

Concluons sur une question de terminologie. Indifféremment « antérieur » ou « accompli » en *langue* mais ordinairement « accompli » en *discours*, le passé antérieur de nos grammaires requiert-il un changement d'appellation ?

Passé antérieur et *passé accompli* sont deux étiquettes également restrictives. Mais, notons-le, dans l'effet d'accompli c'est en tout état de cause l'auxiliaire (pôle A) qui sert de repère à l'auxilié (pôle B) :



On proposerait en conséquence la formule d'*antérieur du passé*. Strictement exacte, elle a comme avantage accessoire, mais non négligeable, de réserver *passé du passé* au seul plus-que-parfait ².

Bruxelles

Marc WILMET.

1. H. YVON, *Aspects du verbe français et présentation du « procès »*, dans *le Français Moderne*, XIX (1951), p. 173.

2. On laisse de côté la question — qui mériterait une monographie — de

BIBLIOGRAPHIE DES EXEMPLES CITÉS

- AYMÉ (M.), *Le moulin de la Sourdine*, coll. « Le Livre de Poche », n° 2723.
 AYMÉ (M.), *La Vouivre*, coll. « Le Livre de Poche », n° 1230.
 BEAUVOIR (S. de), *La force de l'âge*, coll. « Le Livre de Poche », nos 1458-1460.
 BUTOR (M.), *La modification*. Paris, Éditions de Minuit, 1957.
La chanson de Roland, éd. BÉDIER (J.), Paris, Piazza, s. d.
Cleomadés, éd. HENRY (A.), t. V des *Œuvres d'Adenet Le Roi*, Bruxelles, Éditions de l'Université, 1971.
 DANINOS (P.), *Le pyjama*, Paris, Grasset, 1972.
 FRANCE (A.), *Le Petit Pierre* suivi de *La vie en fleur*, coll. « Rencontre ».
 FRANCE (A.), *Thaïs*, *ibid.*
 GAULLE (Ch. de), *Mémoires d'espoir*, t. I, Paris, Plon, 1970.
 HUGO (V.), *La Légende des siècles*, coll. « Le Livre de Poche », n° 2329.
 MAURIAC (F.), *Le nœud de vipères*, coll. « Rencontre ».
 PEYREFITTE (R.), *Manouche*, Paris, Flammarion, 1972.
Recueil de farces françaises inédites du XV^e siècle, éd. COHEN (G.), Cambridge-Massachusetts, The Mediaeval Academy of America, 1949.
Le recueil Trepperel. Les sotties, éd. DROZ (E.), Paris, Droz, 1935.
 ROUSSEAU (J.-J.), *Les confessions*, t. I, coll. « Rencontre ».
 SABATIER (R.), *Les allumettes suédoises*, Paris, Albin Michel, 1969.
 SABATIER (R.), *Trois sucettes à la menthe*, Paris, Albin Michel, 1972.
 VILLON (F.), *Œuvres*, éd. LONGNON (A.) et FOULET (L.), Paris, Champion, 4^e éd., 1958.

l'alternance passé antérieur/passé simple (voir déjà J. VISING, *op. cit.*, p. 237-250). Un exemple pourrait amorcer cette étude complémentaire :

Lorsque la monotonie des bureaux, et aussi quelques camouflets, lui *inspirèrent* le vif désir de s'engager, et qu'il *eut fait* de vaines démarches dans ce sens, tu en arrivais à parler ouvertement de ce que tu avais mis tant de soin à dissimuler...

(F. MAURIAC, *Le nœud de vipères*, p. 262.)